

COMMUNE DE HOUYET

PUBLICATION

La Bourgmestre,

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la décision du Conseil communal du 06 mars 2019, par laquelle a été arrêtée le règlement-redevance sur la location des salles de gymnastique des écoles communales de Celles, Houyet, Mesnil-Saint-Blaise, Wanlin et Hulsonniaux ;

Règlement approuvé le 03 avril 2019 par Madame Valérie DE BUE, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives ;

PORTE A LA CONNAISSANCE DE LA POPULATION QUE :

- Le règlement ci-avant entrera en vigueur et deviendra obligatoire ce jour.

Fait à Houyet, le 11 avril 2019.



La Bourgmestre,

Hélène LEBRUN